Image - Event - Sport

REGLEMENT – CHALLENGE

MEGA FAMILY

Comité d'Organisation – UNION CONFEDERALE COORDINATION

36 rue Mérimée – 06110 LE CANNET France - Tel : +33 (0)4 93 43 51 54 – Email : info@uccsportevent.com

Copyright 2016 UCC

PREAMBULE

1. DEFINITION

2. INSCRIPTIONS ET CONDITIONS

3. CLASSEMENTS

4. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

5. OBLIGATIONS SPORTIVES

6. PARCOURS

7. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

8. DROIT D'IMAGES

Comité d'Organisation – UNION CONFEDERALE COORDINATION

36 rue Mérimée – 06110 LE CANNET France - Tel : +33 (0)4 93 43 51 54 – Email : info@uccsportevent.com

Copyright 2016 UCC

PREAMBULE

George EDWARDS est l'inventeur des règles de course appliquées à la formule **MEGA FAMILY**. Ces règles garantissent l'équité sportive, la cohésion du déroulement et la sécurité passive des acteurs des compétitions.

1. DEFINITION

Ce nouveau format permet à une famille de cumuler leurs temps de course respectifs pour participer au CHALLENGE MEGA FAMILY grâce à la participation d'au moins un enfant et un parent : à la MEGA KID (AURON, MEGAVALANCHE) pour l(es) enfants et à la MEGA DADDY (AURON) ou MEGAVALANCHE (Alpe d'Huez) pour le(s) parent(s).

Les parcours sont retenus prioritairement pour assurer une sécurité passive et une diversité d'obstacles et de franchissements, privilégiant les qualités propres à la discipline que sont force et endurance conjuguant adresse et capacité d'improvisation tout en exploitant la technologie propre aux vélos de montagne polyvalents.

2. INSCRIPTIONS ET CONDITIONS

2.1 Les inscriptions se font via internet lors des inscriptions à la MEGA KID ou MEGA DADDY / MEGAVALANCHE

2.2 Les inscriptions auront lieu sur place :

- **2.2.1** A AURON à partir du 1 Juillet 2016.
- **2.2.2** A L'alpe d'Huez à partir du 6 Juillet 2016

2.3 Touts les parents proches (père, mère, grands-parents, frères, sœurs, oncles et tantes, cousins…) peuvent participer au Challenge MEGA FAMILY. Le lien de parenté est obligatoire.

2.4 Pas de limite de participants au sein d'une même famille. Cependant, seul un temps par course est comptabilisé, de manière à obtenir la somme de deux chronos, l'un pour la MEGA KID et l'autre pour la MEGA DADDY ou MEGAVALANCHE.

2.5 En cas de plusieurs participations sur un même circuit, seul le chrono le plus faible est comptabilisé.

Copyright 2016 UCC

3. CLASSEMENTS

3.1 Le classement s'obtient en ajoutant les temps chronométrés obtenus des deux membres sur la manche finale de course ou sur le résultat net en cas de manche unique. L'objectif est d'obtenir la plus petite somme.

3.2 En cas d'égalité entre deux familles, la manche de l'enfant prévaut sur celle du parent.

3.3 Pour valider son classement, tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo.

3.4 En cas de participation de plus d'un parent ou enfant par famille, seul le meilleur résultat par circuit sera comptabilisé de manière à effectuer la somme des 2 résultats, soit un par circuit.

4. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

4.1 Pour être admis aux classements des catégories, les vélos admis au contrôle technique sont du type VTT ; les roues sont de 26 pouces au minimum (24 pouces pour la MEGA KID). Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage

4.2 Les compétiteurs sont seuls responsables du bon fonctionnement des VTT et du matériel qu'ils utilisent.

5. OBLIGATIONS SPORTIVES

5.1 Les conditions particulières de course portent le Comité d'Organisation à attirer l'attention des participants **sur l'esprit sportif et responsable** qui doit prédominer dans leurs actes de concurrents, en particulier, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins.

5.2 La configuration particulièrement technique des parcours de la MEGA KID, MEGA DADDY et MEGAVALANCHE® impose à ses concurrents d'adopter un code d'honneur de bonne conduite, de fair-play, notamment en cas de dépassement

6. PARCOURS

6.1 Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalises, portes de slalom, banderoles et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie de piste, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

Copyright 2016 UCC

6.2 Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin existant ou jalonnage avec rubalise. Toutefois, des variantes de trajectoires peuvent être admises **à condition de soumettre ces options avant le déroulement des compétitions** au Directeur de Course. Si celui-ci valide cette option, elle fait l'objet d'une information publique énoncée lors du briefing et/ou affichée au PC Course.

6.3 Tout concurrent doit franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé.

7. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La participation aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le participant ne perçoit pas sa récompense et des sanctions sportives peuvent être décidées par le Jury, sauf cas de force majeure.

8. DROIT D'IMAGES

8.1 Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

8.2 Les professionnels médias, photographes et cameraman doivent obtenir leur accréditation auprès de S.A.R.L. UCC détenteur de l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents à la marque Megavalanche® et plus généralement toutes les compétitions organisées à partir de la réglementation post-citées.

Copyright 2016 UCC